

Le secteur du programme relatif au développement industriel a été relevé par plusieurs pays industrialisés comme devant faire partie d'Agenda 21. Plusieurs pays en voie de développement ne voyaient pas ce que cette partie du programme pourrait ajouter aux activités car, selon eux, la question du développement industriel était abordée par les programmes énergétiques. Quelques pays, industrialisés et en développement, appuyaient l'ajout de ce secteur du programme et d'un autre concernant l'agriculture et les forêts, soulignant que ces secteurs contribuent aux problèmes atmosphériques autrement que par leurs simples aspects énergétiques.

La nécessité de ne pas reproduire les travaux du CIN concernant le changement de climat a également été intégrée à la décision par les Pays-Bas, comme c'était le cas lors de la deuxième réunion du PrepCom.

Le manque de connaissances de la plupart des délégations a constitué un facteur important dans le débat sur cette décision, en particulier en matière d'appauvrissement de l'ozone et de pollution atmosphérique transfrontière. Plusieurs points soulevés en cours de débat témoignaient d'une ignorance totale des données scientifiques ou de la façon dont on abordait ces questions dans les forums respectifs.

RÉSULTATS ET ÉVALUATION

Les résultats des délibérations lors de la troisième réunion relative aux questions de protection de l'atmosphère se retrouvent dans les décisions A/CONF.151/PC/WG.I/L.21/Rev.2 et A/CONF.151/PC/WG.I/L.33/Rev.3. Le premier de ces documents traite des trois questions atmosphériques et de la façon dont le Secrétariat s'acquittera des travaux à venir.

Dans le cas du changement de climat global, on demande au secrétaire général de suivre le processus régulier lié au changement climatique, de communiquer au CIN les décisions et documents pertinents de la troisième réunion du PrepCom et, sans chevaucher les travaux du CIN ou s'y substituer, de suivre les travaux du PrepCom et de le tenir au courant des liens entre le changement climatique et d'autres questions d'environnement et de développement, à mesure que ces liens ressortent des travaux du PrepCom.

Les questions de la pollution atmosphérique transfrontière et de l'appauvrissement de l'ozone sont traitées dans la décision relative à la protection de l'atmosphère, par la définition de secteurs du programme et (ou) d'activités pour Agenda 21. Pour ce qui est de l'appauvrissement de l'ozone, on demande dans la décision que tous les états acceptent, ratifient ou approuvent le Protocole de Montréal et ses modificatifs de 1990, qu'ils appuient une nouvelle extension du réseau d'observation et que les parties au Protocole participent activement aux